



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

Commune de BAYON
ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE
ARRETÉ PORTANT AUTORISATION
Défilé carnaval et perturbation de circulation

Le Maire de la Commune de BAYON,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande reçue de l'école Françoise Dolto ,
Considérant la nature de la manifestation,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

A R R E T E

Article 1^{er}

L'école Françoise Dolto , représentée par sa directrice Mme PERALTA Véronique , est autorisée à organiser sous sa responsabilité une manifestation dite « défilé de carnaval » le 8 avril 2022 selon les modalités précisées aux articles suivants. L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires quant à la sécurité des participants et des usagers de la route.

Article 2

Les horaires du défilé sont les suivants : de 14h à 16h.

Article 3

Les traversées de rues se feront sous la responsabilité des organisateurs avec L'aide du contrat cyvique de la commune .

Article 4

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Secrétaire de Mairie ;
- M. le Responsable des services techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. le Chef du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Bayon ;
- M. Mmes les élus de la commune
- A l'intéressé

Fait à BAYON, le 16/03/2022

Le Maire,
Nicole Charrois



Eddy GALLAIRE

De: Nicole CHARROIS <nicole.charrois@mairie-bayon.fr>
Envoyé: vendredi 11 mars 2022 15:42
À: 'Lucas MORAND'; 'Eddy GALLAIRE'
Objet: TR:

De : Peralta Veronique <Veronique.Peralta@ac-nancy-metz.fr>
Envoyé : vendredi 11 mars 2022 15:41
À : Nicole CHARROIS <nicole.charrois@mairie-bayon.fr>
Objet : Re :

Bonjour Nicole,

Parcours du défilé : rue des écoles jusque chez Léa fleurs puis on remonte vers le carrefour contact jusqu'au passage à niveau puis on tourne direction la gare, puis on tourne à droite jusqu'à la mairie.
On va démarrer, je pense, à partir de 14 heures , le temps des passages aux toilettes.
D'accord pour les confettis pas de souci.
Est-ce que tu as reçu des inscriptions pour l'école ?
Bon weekend

Le 08/03/22 12:08, **Nicole CHARROIS** <nicole.charrois@mairie-bayon.fr> a écrit :

Bonjour Véronique

Peux-tu me rappeler le parcours et l'horaire du défilé de carnaval du 8 avril ? nous préparerons l'arrêté ..

Pour les confettis : si on peut éviter c'est mieux car c'est le vendredi qui précède le sélections et les agents ne pourront pas nettoyer avant le lundi ? ne crois-tu pas que vous pourriez proposer des « langues de belle-mère » (je suis connaisseuse en ce domaine !!!) qui feraient plaisir aux enfants ? mais ce n'est pas un non arbitraire ... faites ce qui vous parait le plus raisonnable

On en reparle , bonne journée

Nicole

--